

RÈGLEMENT

RUNNING 66 et la VILLE DE COLLIOURE

Vous invitent

DIMANCHE 20/12/2026 - PLACE DU PORT de COLLIOURE À

LA CORRIDA DE NOËL

COURSE DE 6 km

DÉPART : ENFANT DÉPART 11h • ADULTES 10h

Article 1 – Épreuve

La Corrida de Noël de Collioure est une course pédestre d'une distance de **6 km**. Les participants s'engagent à respecter le parcours balisé ainsi que les consignes données par les organisateurs, signaleurs et services de sécurité.

La course de 6 km est ouverte aux participants nés en 2011 et avant (catégorie Cadets U18 et catégories supérieures).

Article 2 – Tarifs

Les frais d'inscription sont fixés à **8 € par participant**.

Article 3 – Conditions de participation – PPS

Le certificat médical n'est plus obligatoire. Les participants non titulaires d'une licence acceptée dans le cadre de la réglementation en vigueur devront obligatoirement avoir réalisé leur **Parcours Prévention Santé (PPS)** sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme : https://pps.athle.fr/users/sign_up. Le PPS devra être valide à la date de l'épreuve.

Article 4 – Âge et catégories

La course est ouverte aux participants appartenant aux catégories d'âge autorisées à courir cette distance, conformément à la réglementation en vigueur de la Fédération Française d'Athlétisme. Pour les participants mineurs, les dispositions réglementaires spécifiques en vigueur devront être respectées.

Article 5 – Dossards

Le port du dossard est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve. Il devra être porté de façon visible et ne devra être ni plié ni masqué.

Le dossard est personnel et ne peut être cédé à un autre participant sans accord préalable de l'organisation.

Article 6 – Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent en ligne via **Centre Chrono Sports**, dans la limite des places disponibles et selon les modalités indiquées sur la plateforme d'inscription.

Article 7 – Classement et récompenses

Seront récompensés les **trois premiers hommes et les trois premières femmes au classement général**, ainsi que **le premier homme et la première femme de chaque catégorie**.

Article 8 – Tombola

Une tombola sera organisée à l'issue de la course, après la remise des récompenses. Les modalités de participation et d'attribution des lots seront précisées par l'organisation.

Article 9 – Assurance et responsabilité

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'épreuve. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement pour les risques liés à leur participation à la compétition. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de **vol, perte ou dégradation de biens personnels** pendant la manifestation.

Article 10 – Sécurité et respect des consignes

Chaque participant s'engage à respecter les consignes de sécurité données par l'organisation, les signaleurs et les services de secours. Tout participant doit faire preuve de prudence et de respect envers les autres coureurs, les bénévoles et le public. L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout participant ne respectant pas le présent règlement ou susceptible de mettre en danger sa propre sécurité ou celle des autres.

Article 11 – Annulation – Force majeure

En cas de force majeure, de conditions météorologiques défavorables ou de toute circonstance susceptible de mettre en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier, interrompre ou annuler l'épreuve.

Article 12 – Droit à l'image

Par sa participation à l'épreuve, chaque coureur autorise l'organisateur ainsi que ses partenaires et médias autorisés à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, réalisées à l'occasion de la manifestation, à des fins de communication et de promotion de l'événement, sans contrepartie financière.

Article 13 – Acceptation du règlement

L'inscription à la Corrida de Noël de Collioure implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le participant.

Article – Courses enfants

Deux distances réservées aux enfants sont organisées dans le cadre de la Corrida de Noël :

- 600 m : enfants âgés de 8 ans ou moins ;
- 800 m : enfants âgés de 9 ans à 14 ans.

La participation est gratuite.

Pour participer, chaque enfant devra être inscrit par son père, sa mère ou son représentant légal. Une autorisation parentale devra obligatoirement être complétée et signée avant le départ.

Le formulaire d'inscription devra comporter le nom, le prénom et la date de naissance de l'enfant, ainsi que le nom du représentant légal et un numéro de téléphone joignable le jour de la course.

Les parents ou représentants légaux restent responsables de leur enfant avant le départ et dès la fin de l'épreuve.

Les enfants devront respecter les consignes données par les organisateurs et les bénévoles présents sur le parcours.